

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue dans la salle Pierrette-Gaudreault, le 5 juillet 2022 - Un quorum présent.

**9.5 SERVICE D'HYDRO-JONQUIÈRE - PROCÉDURES
D'EXAMEN DES PLAINTES**

VS-CM-2022-426

Proposé par Marc Bouchard
Appuyé par Michel Tremblay

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay possède, conformément à la loi sur la Régie de l'énergie, une procédure d'examen des plaintes concernant l'application d'un tarif ou d'une condition de service d'électricité;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun pour le bénéfice de notre clientèle que cette procédure soit mise à jour;

CONSIDÉRANT que ladite procédure a été déposée à la Régie pour approbation et qu'à leur demande une phrase y a été ajoutée;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'adopter la nouvelle procédure d'examen des plaintes des clients du Service d'Hydro-Jonquièrè;

Adoptée à l'unanimité.

Je certifie sous mon serment d'office que l'extrait ci-haut est une vraie copie d'une résolution adoptée par le conseil municipal à la séance ordinaire du 5 juillet 2022.

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce 7^e jour du mois de juillet 2022.

La greffière,


CAROLINE DION